

Technicien en systèmes de sûreté

RNCP35188 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	24396, 24066
Code(s) ROME	I1307
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	28/12/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0012	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0186	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0244	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 1635	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 1726	Former et organiser l'évaluation
ARAM FORMATION	8303417980 0015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET L'APPUI AU RECLASSEMENT	3243454200 0040	Former et organiser l'évaluation
CFAI DIAFOR	3904824200 0028	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE AURILLAC ET CANTAL	1815000180 0062	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	1300279310 0018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35188-technicien-en-systemes-de-surete/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien en systèmes de sûreté est chargé d'assurer l'installation, la mise en service et la maintenance, dans le cadre de la réglementation en vigueur, des installations de sûreté, dans des bâtiments à usage d'habitation ou professionnel. Il s'agit de détecteurs, de caméras, de centrales d'alarme, de signalisations, d'enregistreurs, d'unités de contrôle de portes, destinés à assurer une surveillance des comportements humains délictueux tels que l'intrusion, le vol ou l'agression.

ACTIVITÉS VISÉES

A partir des pièces du dossier d'exécution, au format papier ou numérique, réalisé par le bureau d'étude et mis à sa disposition par son responsable, le technicien réalise l'installation et les raccordements des équipements de sûreté, ainsi que les paramétrages, les essais, et la réception technique du système de sûreté. Il forme le client ou son représentant à l'utilisation des systèmes installés et en assure, dans le cadre d'un contrat passé avec le client, les interventions de maintenance préventive et corrective.

Les installations sont soumises à la législation relative à la vidéosurveillance et au règlement général sur la protection des données. Certains sites, notamment à usage professionnel, intègrent dès leur construction un système de sûreté, qui peut être régi par une réglementation de droit privé de type APSAD, sur prescription de la compagnie d'assurance du client pour couvrir le risque. Dans ce cas, le professionnel intervient dans le respect de cette réglementation. L'installation est également réalisée dans des locaux existants, où elle n'était pas prévue à l'origine lors de la construction. Elle permet de répondre à la demande de sécurité des utilisateurs et rend possible une télésurveillance du site par une société spécialisée ou le client lui-même.

Le professionnel intervient sur des systèmes de sûreté dont le niveau de complexité, faible ou fort, dépend du niveau de criticité du site sur lequel est mis en œuvre le système. L'étendue, l'activité, les biens, valeurs ou matières abrités sur le site, déterminent le niveau de criticité et les objectifs de surveillance à atteindre et donc le nombre de points de détection, d'accès à contrôler ou de zones à visualiser et le recours à des moyens technologiques plus ou moins évolués.

Le lieu de travail du professionnel se situe soit au sein de l'entreprise pour tout ce qui concerne la préparation de chantier, l'organisation de la maintenance et les relations avec le bureau d'études, soit sur le site du système de sûreté pour ce qui concerne l'installation, le suivi technique de chantier et la maintenance.

Les sites à équiper se répartissent en plusieurs catégories : les locaux d'habitation individuels ou collectifs, neufs ou occupés, les établissements à usage professionnel de tous types (commerces, immeubles de bureaux, sites industriels par exemple), la protection provisoire des chantiers et les voies de circulation ou certains espaces publics.

Le technicien travaille seul ou en petite équipe selon l'importance des chantiers. Ses horaires de travail peuvent varier en fonction de l'imminence de la fin d'un chantier ou de l'urgence d'un dépannage. Dans cette dernière activité, des astreintes de nuit ou de week-end sont à assurer régulièrement. Il peut également être amené à partir quelques jours en déplacement, sur un chantier éloigné. Il dispose fréquemment d'un véhicule de service ainsi que d'un moyen de communication portable.

Il réalise ses activités dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité individuelle et collective, notamment vis-à-vis du risque électrique et du travail en hauteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

- Installer les équipements d'un système de sûreté de faible complexité
- Mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité
- Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de faible complexité sur les réseaux de télécommunications
- Réceptionner un système de sûreté de faible complexité

2. Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

- Préparer le chantier et installer les équipements d'un système de sûreté de forte complexité
- Contrôler la conformité technique et le respect de la planification des travaux d'installation d'un système de sûreté de forte complexité
- Mettre en service un système de sûreté de forte complexité
- Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de forte complexité sur les réseaux de télécommunications
- Assurer les opérations techniques de réception d'un système de sûreté de forte complexité

3. Assurer la maintenance d'un système de sûreté

- Réaliser l'intervention de maintenance préventive d'un système de sûreté
- Réaliser l'intervention de maintenance corrective d'un système de sûreté

Blocs de compétences

RNCP35188BC01 — Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer les équipements d'un système de sûreté de faible complexité

Mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité

Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de faible complexité sur les réseaux de télécommunications

Réceptionner un système de sûreté de faible complexité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35188BC02 — Installer et mettre en service un système de sûreté de forte complexité

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer le chantier et installer les équipements d'un système de sûreté de forte complexité

Contrôler la conformité technique et le respect de la planification des travaux d'installation d'un système de sûreté de forte complexité

Mettre en service un système de sûreté de forte complexité

Paramétrer et sécuriser les échanges de données d'un système de sûreté de forte complexité sur les réseaux de télécommunications

Assurer les opérations techniques de réception d'un système de sûreté de forte complexité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35188BC03 — Assurer la maintenance d'un système de sûreté

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'intervention de maintenance préventive d'un système de sûreté

Réaliser l'intervention de maintenance corrective d'un système de sûreté

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises spécialisées en sûreté
- les entreprises d'électricité générale d'envergure nationale disposant d'un département sûreté ou plus généralement courant faible
- les entreprises locales d'électricité générale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien sécurité-alarme
- Technicien de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité
- Agent de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité
- Installateur de systèmes de sécurité, alarme et détection incendie
- Monteur-installateur d'alarmes
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme
- Technicien de maintenance des systèmes d'alarme et de télésurveillance
- Technicien de maintenance en installations de vidéo-surveillance
- Technicien de maintenance en systèmes d'alarme et de sécurité
- Technicien en installations de surveillance intrusion
- Technicien sécurité-alarme

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risque électrique :

Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur aux niveaux B2(V) - B2(V) Essais - BR - BC - H0 limitée au champ d'intervention de ses compétences et au domaine des installations de sûreté électronique, y compris leurs alimentations basse tension.

Travaux en hauteur :

Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail, relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur

Articles R. 4323-69 à R. 4323-88 du code du travail, relatifs au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds

Travaux d'installation et de maintenance de systèmes de sûreté :

La réglementation éventuelle sur les activités d'installation de systèmes de sûreté appliquée aux bâtiments.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 886 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en communication et information (23 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles · tension 5/5 (Très élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 550
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 186 €
Selon la branche	6 000 € – 8 500 €
Prise en charge	Branches concernées
8 186 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 500 €	CPNE Branche Caoutchouc, CPNE chimie
8 050 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	28/12/2025
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP11467

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41367

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP11467

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35188/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 09/2025 à 04/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	88 %
Période	05/2022 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	12
Montant total engagé	43 302 €
Coût moyen par dossier	3 609 €
Durée moyenne	275 h
Période	04/2022 – 12/2025
France compétences	57 %
France Travail	39 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.